



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 12285

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le développement de l'enseignement du français et la diffusion culturelle française dans les pays scandinaves. En effet, force est de constater que notre langue ne possède qu'une trop faible aura sur les différents pays concernés (Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Islande et îles Féroé). Or il semblerait cohérent et indispensable que la France veuille à un plus large enseignement de sa langue dans ces pays afin d'accroître son influence, de développer une meilleure approche et compréhension de la vision française sur le monde, auprès de populations qui ne comprennent pas toujours le pourquoi de certaines prises de position de notre pays sur la scène internationale, et d'amoindrir l'influence anglo-saxonne omniprésente sur cette zone. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures urgentes et différenciées que le Gouvernement entend prendre dans ce dossier auprès des six Etats scandinaves précités.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le développement de l'enseignement du français et la diffusion de notre culture dans les pays scandinaves. Cette partie de l'Europe, longtemps objet de conflits d'influence entre la Russie, la Suède et dans une moindre mesure le Danemark, entretient des relations complexes avec la latinité. Notre action, pour déterminée qu'elle soit, ne saurait passer outre le poids d'un héritage historique et religieux qui a assuré, au cours des siècles précédents, une large part d'influence à l'Allemagne, puis plus récemment au monde anglo-saxon. Soucieux de préserver une indépendance conquise souvent au prix de lourds sacrifices, les pays nordiques ont néanmoins conservé, dans un esprit de diversité et d'ouverture, des relations nourries avec notre pays, comme en témoignent de nombreux dispositifs de coopération bilatérale trop souvent méconnus. Parmi ceux-ci, il convient de retenir en particulier un certain nombre d'établissements scolaires réputés, qui scolarisent totalement ou partiellement dans notre langue de nombreux élèves amenés à constituer l'élite de leurs pays respectifs : c'est le cas au Danemark du lycée Prinz Henrik de Copenhague (quatre cent cinquante élèves), du lycée Saint-Louis de Stockholm (cinq cents élèves) ou du lycée franco-finlandais d'Helsinki (huit cent quatre-vingts élèves). Les filières norvégiennes (Rouen, Bayeux) dans des établissements français assurent également ce rôle, auquel nos partenaires rappellent régulièrement leur attachement. L'apprentissage de notre langue, dans un contexte de diffusion générale de l'anglais et de forte présence traditionnelle de l'allemand, conserve des positions très honorables (de 10 à 35 % des effectifs) et a connu une augmentation sensible à la faveur des effets produits par le dernier élargissement de l'Union européenne. Les conséquences de la diversification de l'offre linguistique dans les systèmes éducatifs nationaux de ces pays sont systématiquement positives pour le français et l'espagnol, alors que l'allemand a tendance à stagner ou à régresser légèrement. C'est ainsi qu'au cours des cinq dernières années, au Danemark le nombre d'élèves apprenant le français est en progression dans le premier cycle (Folkeskolen incluant le primaire et le premier cycle du collège). Ils étaient quatorze mille cent cinquante élèves en 2002 à avoir choisi le français et sept mille cent soixante-seize à présenter les examens de fin de premier cycle en français (contre quatre mille huit cent quatre-vingt-deux en 1995). Au niveau secondaire

le français est en légère régression (en 2001, 32,6 % des élèves l'ont choisi en classe de première, contre 39,5 % en 1996) tout comme l'allemand (69 % contre 75,5 %). L'espagnol passe de 23,5 % à 37 %. En Finlande le nombre de lycées enseignant le français en première langue est passé de trente à quatre-vingt-dix au cours des six dernières années (le nombre d'élèves choisissant le français augmente de 5 % chaque année). En Norvège, les nouvelles dispositions du gouvernement proposant l'introduction d'une deuxième langue vivante obligatoire dans le système éducatif devraient être favorables au français. Aujourd'hui, le nombre important d'étudiants - notamment suédois (près de trois mille en 2000-2001) - poursuivant des études en France atteste de l'attraction qu'exercent nos formations supérieures. Il en va de même avec les flux de boursiers Erasmus qui font de la France, avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la destination privilégiée des Scandinaves. En matière d'échanges culturels, les relations entre professionnels sont nombreuses et se développent sur la base de contacts directs, essentiellement dans le domaine des arts contemporains. C'est ainsi que les grandes institutions scandinaves font régulièrement une place de choix à nos artistes. Dans le cadre de budgets contraints, les services de coopération et d'action culturelle de nos ambassades travaillent essentiellement en partenariat avec les institutions culturelles et de formation et la coopération progresse avec succès. Leur action est concentrée sur la promotion des idées, qui revêt une importance particulière dans ces pays. La présence régulière de conférenciers de haut niveau traduit dans les faits cette priorité, conforme à nos intérêts et aux grands objectifs de notre coopération internationale.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12285

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1138

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7105